



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REUNION

SECRETARIAT GENERAL

Saint-Denis, le 28 mars 2007

DIRECTION DES LIBERTES
PUBLIQUES

Bureau des Elections
et de la Réglementation Générale

SGEN\DLPI\POLGEN\SURVE\AGREME

ARRETE N° 07 - 992 /SG/DLP/1

prononçant le retrait de l'autorisation administrative de fonctionnement
de l'entreprise privée de gardiennage :

" **Sécurité Intervention Gardiennage Privée Sud** "

LE PREFET DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT DE LA REUNION
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds, notamment son article 7 ;
- VU la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure ;
- VU le décret n° 86-1058 du 26 septembre 1986 relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection de personnes, notamment ses articles 1 et 6 ;
- VU le décret n° 2005-1122 du 6 septembre 2005 pris pour l'application de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité et relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection physique des personnes ;
- VU le décret n° 2006-1120 du 7 septembre 2006 modifiant le décret n° 2005-1122 du 6 septembre 2005 relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants, salariés des entreprises exerçant les activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection physique des personnes;
- VU le décret n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 05-2812/SG/DLP/1 du 17 octobre 2005 autorisant l'entreprise privée "**Sécurité Intervention Gardiennage Privée Sud**" (SIGPS) sise à Grand Bois Cité André Philippe 32 rue Bertin Lauret – Saint-Pierre à exercer ses activités ;

CONSIDERANT qu'il ressort de l'enquête effectuée par les services de la Gendarmerie Nationale que l'ensemble du personnel n'est pas déclaré à la Préfecture tel que prévu à l'article 94, titre IV (1° de l'article 6) de la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure et que la gérance de cette entreprise est exercée par une personne non titulaire de l'autorisation administrative exigée par la loi suscitée ;

VU la mise en demeure de la Préfecture du 26 février 2007 adressée en recommandé avec accusé de réception à Mademoiselle Marie Eliane BEGUE, gérante de l'entreprise **SIGPS**, non réclamée et revenue le 26 mars 2007 ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} – L'autorisation administrative de fonctionnement délivrée à l'entreprise privée de gardiennage "**Sécurité Intervention Gardiennage Privée Sud**" (**SIGPS**) par arrêté préfectoral du 17 octobre 2005 est retirée à compter de la notification du présent arrêté.

ARTICLE 2 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

Franck-Olivier LACHAUD